

res extrêmes, alors qu'ici, au Parlement, où nous sommes bien chauffés et bien éclairés, nous ne pouvons pas nous faire une idée de ce que cela peut être, pour un homme, de travailler par tous les temps.

Maintenant, plusieurs ouvrages sont exécutés par des machines spéciales, mais les machines ne remplaceront jamais le travailleur manuel, car certains travaux exigent de la précision. Il y aura toujours des endroits impossibles où il n'y aura vraiment pas de place pour autre chose qu'un être humain, et le travailleur sera toujours indispensable pour diriger la machine.

Les travailleurs que le National-Canadien a dû garder à son emploi par la force des choses sont de plus en plus maltraités, et cette compagnie peut se glorifier d'être celle qui maltraite le plus ses employés, à la grandeur du Canada. Les équipes flottantes sont bien payées, bien nourries, mais pour ce qui est du repos, on peut déclarer sans se tromper que c'est un gros «zéro», pour la bonne raison que les travailleurs sont forcés de dormir dans des wagons où il existe encore des lits superposés. L'été dernier, on a même trouvé un wagon qui ne possédait aucun système de climatisation. Depuis cinq ans, l'inspecteur passait à côté de ce wagon, mais étant donné qu'il n'était pas sur la liste de ceux qu'il devait visiter, il n'avait pas d'affaire à y entrer, à l'inspecter et à en faire rapport. Il a fallu cinq ans pour que, à un moment donné, un malin déclare ce fameux wagon.

Par ailleurs, les compagnies privées, qui sont dirigées par des hommes qui ont le sens des affaires, admettent depuis plusieurs années qu'il est à leur avantage de bien loger et de bien nourrir leurs employés, et que pour obtenir un bon rendement, il est avantageux de ne pas exposer leur santé.

Et pour la gouverne de ceux qui auraient voulu oublier le bon sens, la province de Québec a adopté un arrêté ministériel relativement aux lits superposés et, à ce stade, je me reporte à un avis publié par le ministère de la Santé du Québec, le 7 mars 1961:

Les lits superposés sont prohibés dans toute nouvelle construction servant de dortoir de campement, et le directeur de la Division de l'hygiène industrielle...

• (5.50 p.m.)

Ces normes étaient établies pour les employés de la construction et pour les bûcherons et s'adressaient à de grosses compagnies qui pouvaient même employer des gens à temps partiel. Or, on constate que des compagnies commerciales qui emploient des hommes à plein temps les maltraitent encore malgré tout cela.

Je continue:

...et le directeur de la Division de l'hygiène industrielle peut accorder un délai ne s'étendant pas

après le 1<sup>er</sup> août 1961, pour permettre aux employeurs de se conformer aux dispositions de cet amendement, en ce qui concerne les dortoirs actuellement construits.

Maintenant, de 1961 à 1968, j'imagine qu'il s'est passé un bon petit bout de temps. Les employés du National-Canadien paient des impôts à la moderne, mais doivent dormir à l'ancienne sur des lits superposés. On sait que pour le lit du bas, la température est d'environ 60 à 65°, tandis que durant les journées de grande chaleur, pour le lit du haut, la température monte jusqu'à 105°.

L'été dernier, j'ai visité la ferme expérimentale du gouvernement, ici, et j'ai trouvé cela merveilleux. Qu'il s'agisse de l'étable ou de la porcherie, la température est contrôlée. Il n'y a pas un agronome, pas un technicien du gouvernement qui oserait garder des animaux dans une température de 105°. Pourtant, au National-Canadien, on loge les employés dans des températures de 105°! Je prétends que c'est un non-sens. Je suis d'avis que ce qu'on ne peut pas permettre pour des animaux, pour ne pas nuire aux profits, aux résultats, ne devrait pas être permis pour des hommes, car, ce faisant, on nuit à leur santé, à leur avenir, bref, à toute leur vie régulière.

Monsieur le président, nos fermes sont bien éclairées, bien arrangées, mais je voudrais qu'on s'occupe davantage des hommes. Les députés de l'opposition et même un député ministériel l'ont signalé à la Chambre à plusieurs reprises.

Pour ma part, c'est la quatrième fois que j'en parle. L'ancien ministre des Transports m'avait fait une belle promesse; il devait s'en occuper. C'était urgent, et tout ce que j'ai vu du ministre des Transports, c'est sa démission, comme l'atteste la page 2472 des Débats du 25 septembre 1967. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce sujet, mais j'espère que le ministre actuel prendra ses responsabilités et qu'il voudra bien s'occuper de cette affaire-là.

Maintenant, les travailleurs ne demandent pas de médaille ou d'augmentation de salaire; ils demandent simplement de se reposer dans des conditions normales.

Ici, je veux revenir sur le fait que l'ancien ministre des Transports, l'honorable J. W. Pickersgill, n'a eu qu'à dire qu'il était un peu fatigué pour qu'on lui donne un emploi comportant un traitement de \$45,000 par année. Présentement, nos travailleurs sont fatigués d'être mal logés, de payer des cotisations syndicales qui ne leur rapportent rien. En 1965, leur syndicat avait obtenu la promesse du ministère des Transports que tout s'arrangerait, mais rien ne s'est arrangé.

Si l'honorable J. W. Pickersgill a pu se déclarer fatigué, nos travailleurs se déclarent encore fatigués, sans pouvoir se reposer convenablement. Ils sont fatigués des belles pro-